

Informations générales

Kepler Cheuvreux Invest est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-15000018.

Director of publication: Emmanuel Raffner

Telephone: [+33\(0\)1 56 52 02 40](tel:+33(0)156520240)

Name: Kepler Cheuvreux Invest

Headquarters: 112, avenue Kleber, 75116 Paris

S.A.S with capital of 1 507 748 €

Siret: 41993595200053

RCS Paris 419 935 952

POLITIQUE ESG

Nous souhaitons être à la fois un investisseur responsable et une entreprise responsable.

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement basée sur le développement à long terme de nos participations, nous portons naturellement une attention particulière aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance). Les membres de l'équipe saisissent toute opportunité pour intégrer les critères relatifs au respect des objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) dans la sélection des investissements ainsi que dans le suivi quotidien des risques et de l'évolution des métiers des entreprises du portefeuille.

Cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec notre philosophie d'investissement. Nous avons la conviction que la prise en compte des critères extrafinanciers est essentielle pour créer de la valeur à long terme pour nos investisseurs, nos participations et nos partenaires. Nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à adopter les meilleures pratiques en la matière.

Notre politique en matière d'ESG est à retrouver plus en détail sur notre [page](#).

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Kepler Cheuvreux Invest a établi et maintient une procédure opérationnelle en vue du traitement rapide et efficace des réclamations adressées par ses clients. Toute réclamation peut être transmise à Kepler Cheuvreux Invest, 112 avenue Kleber – 75116 Paris, France.

La société de gestion accusera réception de la réclamation dans le délai de dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, elle apportera une réponse au client dans les deux mois suivant la réception de la réclamation. En cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF. Les coordonnées du médiateur de l'AMF sont les suivantes : Autorité des marchés financiers, Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cédex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

En tant que contact important de Kepler Cheuvreux Invest, ou en tant que visiteur de notre site Web, nous conservons vos coordonnées dans notre base de données. Comme vous le savez probablement, d'importantes modifications sont apportées à la législation européenne sur la protection des données depuis mai 2018. La mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données et les règles connexes imposent des exigences en termes de données et d'utilisation.

Notre politique de confidentialité explique pourquoi et comment nous utilisons vos données et les droits que vous avez en ce qui vous concerne.

Nous accordons une attention particulière à ce que nous vous envoyons uniquement du contenu pertinent et utile. Nous aimerions continuer à partager ce contenu avec vous. Si vous préférez ne pas recevoir d'informations de notre part ou si vous souhaitez

être retiré de notre base de données, faites-le nous savoir via la zone de contact. S'il vous plaît, notez qu'il peut y avoir des circonstances où nous devons garder vos coordonnées sur la base de données (par exemple pour être en mesure de fournir des services à nos clients). Si vous avez des questions à propos de ce message, ou pour des conseils généraux sur la protection des données, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@kc-invest.com.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier, Kepler Cheuvreux Invest a établi une politique de vote et d'engagement actionnarial décrivant la manière dont KC Invest intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement.

[Lien vers la politique](#)

KC Invest rend compte chaque année de la mise en œuvre de la politique d'engagement des actionnaires. Ce rapport est envoyé aux investisseurs sur simple demande.